

Note d'allocation du conseiller d'État Ernst Stocker, canton de Zurich, délégué des cantons à fort potentiel de ressources

Optimisation de la péréquation financière nationale

Conférence de presse Confédération-cantons du 28 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

C'est en tant que représentant d'un canton à fort potentiel de ressources que je me joins à mes collègues pour vous présenter une proposition d'optimisation de la péréquation financière, issue d'un large consensus. Corriger les faiblesses du système en vigueur a tout d'abord relevé de la quadrature du cercle. Puis, l'union des cantons a permis de dégager une solution viable. Il a fallu pour cela que les uns, cantons à fort potentiel de ressources, et les autres, cantons à faible potentiel de ressources, renoncent à défendre chacun leur pré carré. Tous se sont tendu la main, faisant ainsi honneur aux valeurs suisses. Le résultat est le maximum de ce que l'on pouvait négocier, que l'on soit contributeur ou bénéficiaire, et il n'y a plus aucune marge de manœuvre pour envisager de nouveaux ajustements, qui impliqueraient des transferts financiers entre cantons.

En ma qualité de conseiller d'État d'un canton à fort potentiel de ressources, je peux vous dire que cet accord tombe à point nommé. Zurich n'est pas le seul canton dont la population commence à douter du bien-fondé des paiements compensatoires. Le système est lacunaire et il est urgent d'agir, car la dotation de la péréquation des ressources et le taux d'écrêtement sont en hausse, alors que l'objectif minimum de 85 % est régulièrement dépassé.

La solution proposée par le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux est à juste titre une proposition d'optimisation. Car en remédiant aux défauts du système actuel, on optimise la péréquation et on la pérennise.

Quatre éléments sont déterminants pour les cantons à fort potentiel de ressources :

Conditionner la dotation à l'évolution des disparités

Premier élément : la dotation suivra l'évolution des disparités. Le fait que le montant compensatoire augmente ou diminue en fonction de l'évolution des disparités tombe sous le sens. Un défaut structurel est ainsi corrigé et le changement de modèle atténue la responsabilité solidaire inhérente au système, problématique à nos yeux.

Inscrire la dotation dans la loi

Deuxième élément : la valeur indicative de 85 %, réservée au canton affichant le plus faible potentiel de ressources, est remplacée par une dotation minimale garantie de 86,5 % destinée au groupe des cantons au plus faible potentiel, inscrite dans la loi. À noter que si nous sommes parvenus à cet accord, c'est grâce aux concessions des contributeurs, qui à moyen et à long termes prennent un risque financier supplémentaire, tout comme la Confédération, car ils se sont engagés à garantir une dotation minimale plus élevée.

Relever la dotation de la compensation des charges sociodémographiques

Troisième élément : les cantons contributeurs sont satisfaits de l'augmentation de la compensation des charges

sociodémographiques. Il existe un énorme déséquilibre entre la compensation des charges géo-topographiques et celle des charges sociodémographiques. Dorénavant, la compensation des charges sociodémographiques correspondra mieux aux charges réelles et sera plus juste.

Introduire un mécanisme péréquatif et éviter les débats tous les 4 ans

Quatrième et dernier point : la solution proposée repose sur un mécanisme qui évitera de relancer le débat tous les 4 ans. Les cantons à faible potentiel de ressources pourront compter sur une dotation minimale, car garantie légalement. Les cantons à fort potentiel de ressources et la Confédération, s'acquitteront de montants rigoureusement calqués sur les besoins compensatoires, indépendamment d'autres facteurs. La péréquation sera pilotée par la loi. Je suis convaincu que cela permettra de renforcer l'adhésion à la péréquation financière du côté des cantons à fort potentiel de ressources. Et je suis fier de vous présenter, en leur nom, une solution à laquelle j'adhère entièrement.

Le 28 septembre 2018